



En accord avec l'Agence européenne du médicament et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), les laboratoires GSK souhaitent informer les professionnels de santé de la restriction de l'indication de Trobalt® (retigabine) suite à des cas rapportés de modifications pigmentaires et fournir des recommandations en termes de surveillance supplémentaire.

- Trobalt (retigabine) : restrictions d'utilisation en raison des risques de modifications pigmentaires des tissus oculaires, incluant la rétine, ainsi que la peau, des lèvres et/ou des ongles - Lettre aux professionnels de santé (01/07/2013) (94 ko)